

OPCCF

OFFICE PROTESTANT
DE CONSULTATIONS
CONJUGALES ET FAMILIALES

Rapport Annuel 2025

OPCCF Office protestant de consultations
conjugales et familiales

www.opccf.ch

Rue de la Madeleine 10 – 1204 Genève
Tél. 022 311 82 11

Consultation de couple et de famille
Service de médiation
Institut d'études du couple et de la famille (IECF)

SOMMAIRE

Message du président	3
Les activités de l'OPCCF	4
Premier axe : la consultation	7
Deuxième axe : la formation IECF et PSGe	9
Troisième axe : la recherche	12
Les représentations	13
Les collaborations avec l'Église protestante de Genève	15
L'équipe des collaborateurs	16
Le Conseil	17
Les finances	18
Rapport du trésorier	19
Rapport de l'organe de révision	20
Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2025	21
Recettes de l'OPCCF en 2025	23
Remerciements	24
Conseil, Association et collaborateurs en 2025	25
Contact	27

Message du président

L'OPCCF se préoccupe de la santé mentale des jeunes :

L'OPCCF s'occupe de la santé des familles depuis 80 ans. Ces dernières années, et tout particulièrement suite à la pandémie COVID-19, l'OPCCF observe une dégradation de la santé mentale des adolescents et des jeunes adultes, qui se répercute sur tout le système familial. En effet, l'adolescence est une période de métamorphose, tant sur le plan physique que psychique et émotionnel. Cette transformation induit une fragilisation de l'individu. Lorsque des perturbations extérieures s'ajoutent à ces transformations internes, induisant un stress important, il n'est pas rare que les capacités d'adaptation du jeune soient dépassées. Or aujourd'hui, non seulement le monde se détériore – conflits, dérèglement climatique, pandémie - mais aussi la société a perdu son rôle contenant. En effet, si bien des progrès ont été réalisés dans la prise en considération des besoins individuels, du respect, de la liberté et de l'intégrité de chacun, il n'en reste pas moins qu'actuellement la société n'offre pas un cadre sécurisant, stable et structurant à ses membres, et ne parvient pas à endiguer ni symboliser les angoisses collectives. L'augmentation exponentielle des réseaux sociaux et autres utilisations des écrans, qui sont positives à certains égards, a malheureusement contribué à ce manque de contenance, notamment en diffusant largement des contenus délétères. Ce contexte de changements internes et de perturbations extérieures rend l'adolescent particulièrement vulnérable au développement de troubles de la santé mentale.

Comment aider une famille face à la détresse d'un de ses membres ? Tel est le défi auquel l'OPCCF doit se confronter de plus en plus souvent.

La famille est donc amenée aujourd'hui à se mobiliser activement pour soutenir et guider ses jeunes membres dans une société et dans un monde qui lui sont à elle aussi nouveaux. Ce travail est à la fois demandeur et délicat, puisqu'il exige de la famille qu'elle construise un cadre contenant, solide et bienveillant, des repères fiables, tout en restant honnête et lucide. Il s'agit de nourrir la confiance et l'espoir tout en admettant l'incertitude et l'évolution souvent inquiétante de notre planète.

L'OPCCF accompagne ces familles dans la recherche de cet équilibre, en favorisant le dialogue parfois perdu et la compréhension entre les parents et leurs enfants.

Il est à relever que quel que soit le motif des consultations et demandes, l'OPCCF de même que l'IECF sont restés activement fréquentés l'année dernière. En effet, les chiffres, relativement stables ces 3 dernières années, ont nettement augmenté en 2025, le nombre de personnes accueillies dépassant les 1900 et le nombre de consultations les 3700 heures, dont 1'385 de thérapie de couple, 1'212 de thérapie familiale et 1'098 de médiations familiales.

L'axe de la formation a lui aussi bien fonctionné en 2025. Les séminaires, supervisions et formations longues proposés par l'IECF ont été suivis avec intérêt par 383 professionnels.

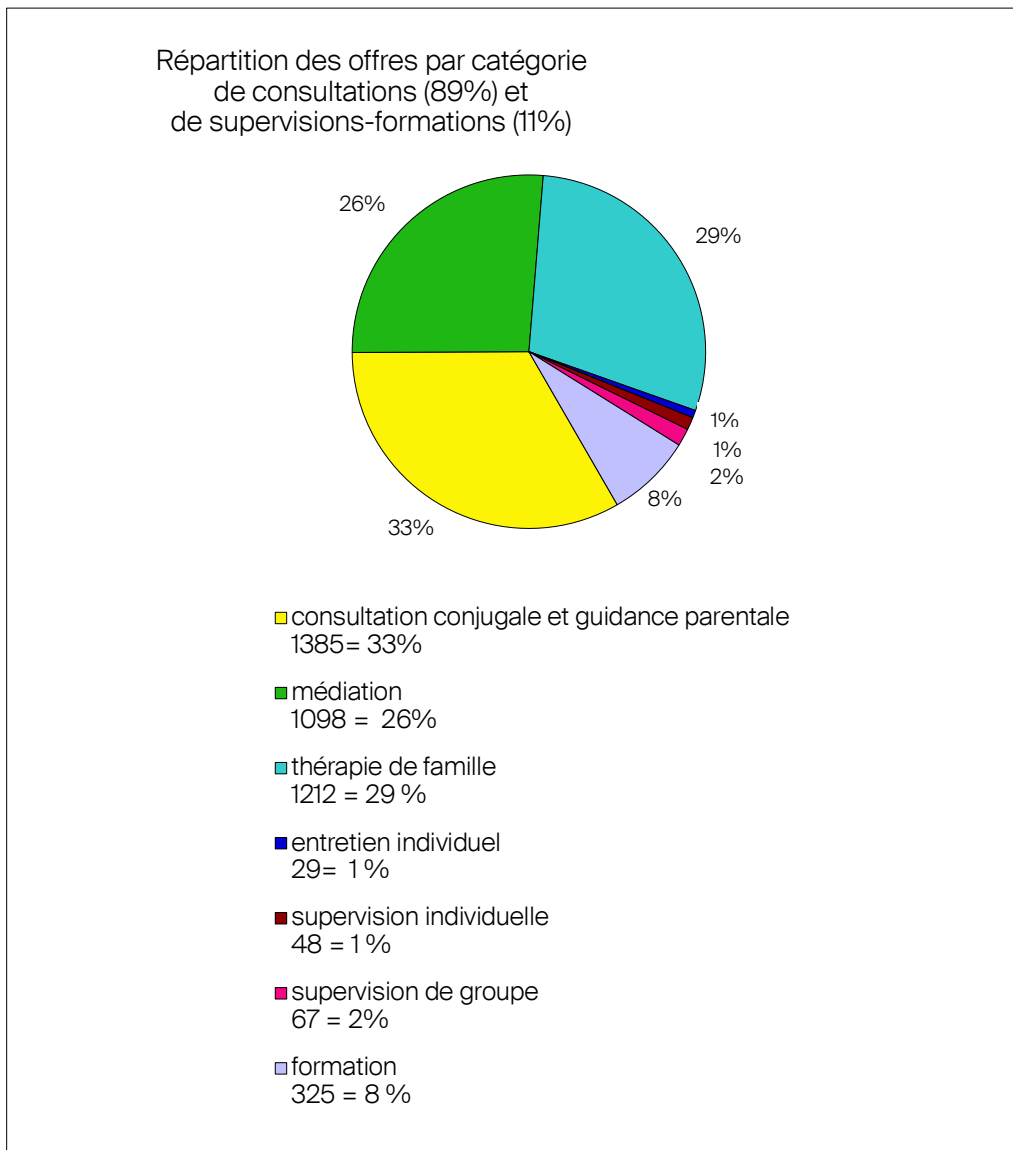
Le Conseil de l'OPCCF remercie toute l'équipe pour son engagement et pour la qualité de son travail de même que l'État de Genève, l'Église Protestante de Genève et tous ceux qui soutiennent l'Office par leurs dons. Grâce à eux, l'OPCCF peut offrir aux couples et familles des prestations de qualité à des tarifs adaptés à leurs revenus.

Xavier Barde, Président

Les activités de l'OPCCF

Les activités de l'OPCCF comprennent deux axes interdépendants les uns des autres : la consultation et les activités de formation et supervision.

Répartition des prestations de consultation et de formation



Le temps consacré aux prestations fournies par l'OPCCF est dédié à 89% à la consultation et 11% à la formation et supervision. Le graphique ci-dessus montre la répartition de cette activité par prestation pour l'année 2025.

Les prestations se répartissent selon les pourcentages suivants :

Consultation conjugale et guidance parentale :

En 2025, 1385 heures de consultations conjugales et de guidance parentale ont été effectuées, ce qui représente 33% de nos prestations. Les séances de guidance parentale, réalisées pour la plupart sans la présence des enfants, représentent 80 h.

Médiation :

1098 heures de travail de médiation (26%). La médiation pratiquée à l'OPCCF consiste essentiellement en une aide apportée aux partenaires qui ont décidé de se séparer ou de divorcer. Elle leur permet de régler les problèmes pratiques de leur réorganisation familiale. Une convention de séparation mûrement réfléchi par les partenaires en présence d'un tiers neutre et impartial favorise, lorsqu'il y a des enfants, la possibilité d'être des parents capables de collaborer à leur éducation. En 2025, le temps consacré à la rédaction de convention a été de 78 heures.

Thérapie de famille :

1212 heures de thérapie familiale (29%). Il est important de relever que 67% des entretiens de thérapie familiale ont été effectués en co-thérapie soit deux tiers des entretiens de TF.

Entretien individuel :

29 heures d'entretiens individuels (1%). Ils constituent un soutien à la suite d'une séparation ou un divorce, ou lors de difficultés relationnelles dans le couple ou la famille.

Supervision :

L'Institut d'Études du Couple et de la Famille (IECF) a assumé 115,5 heures de supervision en 2025 (2 %). 48 heures ont été consacrées à la supervision individuelle (1 %) et 67 heures à la supervision de groupe (2 %).

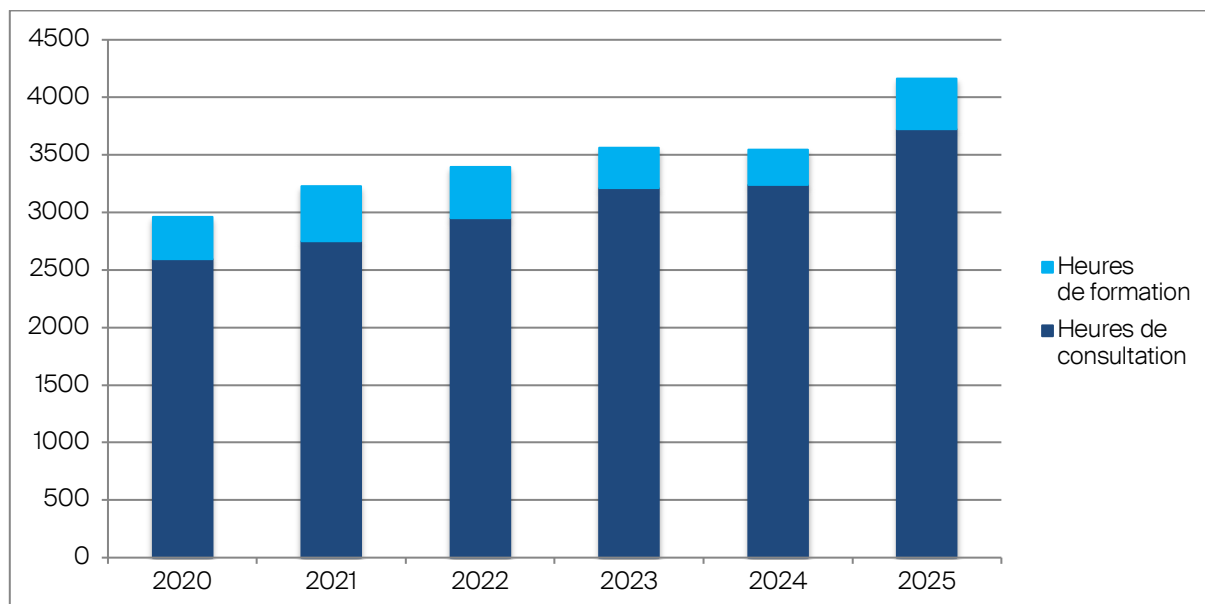
Formation :

L'IECF a organisé ou animé des formations de longue durée ainsi que des séminaires, représentant 325 heures (8%). Pour plus de détails sur les activités de l'Institut, voir pages 9 à 11.

Les entretiens :

Le total des heures de consultation et de formation est de 4049 heures, soit 3724 heures concernant la consultation et 325 relevant de la formation. Le tableau ci-dessous donne l'évolution des heures de consultation et de formation depuis 2020. Il montre une augmentation importante des heures de consultation en 2025. Les heures de formation sont relativement stables.

Tableau comparatif sur 6 ans des consultations et formations



Premier axe : la consultation

Secteur principal de l'OPCCF, la consultation, sous toutes ses formes, représente 89% du volume total de ses activités. La consultation conjugale en représente 33%, la consultation familiale 29%, la médiation familiale 26% et les entretiens individuels 1%.

La consultation comprend :

- le conseil conjugal ou thérapie de couple ;
- la thérapie de famille ;
- la guidance parentale ;
- la consultation individuelle ;
- la médiation.

La consultation permet :

- de clarifier avec les membres du couple ou de la famille ce qui se passe pour chacun d'eux ;
- de rechercher ensemble une compréhension et un dépassement de la crise ;
- de travailler les difficultés de relation et de communication ;
- de favoriser les prises de décisions librement assumées par le couple ou par la famille.

Les consultations se font dans le respect des valeurs de chacun, sans distinction de confession, de nationalité, d'orientation ou d'identité sexuelle et quelles que soient les possibilités financières des personnes qui consultent à l'OPCCF.

Pour les consultations conjugales, une participation financière adaptée aux possibilités de chacun est négociée lors du premier entretien. Les tarifs des séances sont échelonnés de CHF 20.- à CHF 200.-.

Pour les consultations familiales, le financement des entretiens est pris en charge soit par l'assurance de base (LAMal), soit par une participation financière adaptée aux revenus de chacun.

Pour la médiation familiale, le financement des séances est soit pris en charge par le nouveau Bureau de la médiation, soit par une participation financière adaptée aux revenus de chacun.

Pour donner suite à la nouvelle Loi sur la médiation à Genève et afin de promouvoir le règlement amiable des litiges, le Pouvoir judiciaire a créé en janvier 2024 le Bureau de la médiation. Ce bureau répond à toute demande d'information sur les différentes formes de médiation et peut octroyer le financement d'une médiation. Nous avons, par ailleurs, un contrat de partenariat avec le SEASP qui permet la prise en charge financière de 3 séances de médiation familiale par situation.

Les entretiens sont menés par des conseillers conjugaux, des thérapeutes de famille et de couple ou des médiateurs qui ont une formation postgrade spécifique et qui suivent une formation continue.

Les consultations ont lieu en français, en anglais et en espagnol. Comme pour les années précédentes, en 2025, la majorité d'entre elles se sont déroulées en français (87%), en anglais (6%) et en espagnol (7%).

La consultation en chiffres

Le tableau qui suit montre l'évolution du nombre annuel de nouvelles situations depuis 2020.

Moyenne sur 6 ans : 329 nouvelles situations par an.

Années	Nouvelles situations
2020	306
2021	314
2022	336
2023	325
2024	331
2025	361

Situations traitées en 2025

En 2025, **1972 personnes** ont été accueillies à l'OPCCF pour un total de **604 situations** :

- 247 concernaient la consultation conjugale et la guidance parentale ;
- 195 la thérapie de famille ;
- 6 les entretiens individuels ;
- 156 la médiation.

Nombre de personnes reçues

En 2025, nous avons reçu **255 enfants** en consultation et, toutes prestations confondues, le **nombre d'enfants concernés s'élevait à 1'032**.

Répartition des situations par région

- Genève-Ville : 40%
- Villes du canton : 23 %
- Autres communes : 28%
- France voisine : 5 %
- Autre canton : 4 %

Deuxième axe : la formation IECF et PSGe

Deuxième volet de l'OPCCF, les activités de formation sont dispensées dans le cadre de l'Institut d'Études du Couple et de la Famille (IECF), qui dépend juridiquement de l'OPCCF. Par ailleurs depuis 2016, la Plateforme Systémique Genevoise (PSGe), dont l'IECF est un membre fondateur, a développé un cursus de formation postgrade à la psychothérapie d'orientation systémique. Ce cursus PSGe a obtenu un renouvellement de son accréditation fédérale par l'OFSP en novembre 2025.

Créé en 1989, l'IECF est doté d'une administration spécifique ; son résultat annuel est toutefois pris en compte dans la comptabilité générale de l'OPCCF.

L'IECF s'adresse à tous les professionnels de la relation pour répondre à leur besoin en formation continue et ainsi être à la pointe des évolutions les plus récentes de la thérapie et des contextes sociologiques des couples et des familles. Les possibilités de perfectionnement que propose l'IECF contribuent au renforcement de la qualité des prestations offertes par les professionnels des secteurs public et privé.

L'IECF a quatre objectifs :

- être un lieu de formation continue à l'intention des professionnels travaillant avec les couples et les familles, y compris les membres de l'équipe de l'OPCCF ;
- contribuer au développement et à la transmission des connaissances et pratiques en matière de thérapie de couple et de famille d'orientation systémique, de conseil conjugal et de médiation ;
- utiliser les compétences et l'expérience des collaborateurs de l'OPCCF et les mettre au service des professionnels travaillant avec des couples et des familles ;
- favoriser la création et la consolidation de réseaux interprofessionnels.

Les activités de formation comprennent :

- les formations de longue durée (de 6 à 12 jours) ;
- les séminaires (de 1 à 3 jours) ;
- les supervisions individuelles ;
- les supervisions d'équipe professionnelle et de groupe ;
- les colloques.

L'offre de l'IECF comprend la formation et la supervision

Les offres de formation et de supervision correspondent à 11 % des activités de l'OPCCF. Cela équivaut à 440 heures, soit 325 heures (74% des activités de l'IECF) de formation et 115.5 heures (26%) de supervision. Ces dernières sont assumées par les collaborateurs de l'OPCCF.

En 2025, parmi ses activités de formation, l'IECF a en particulier organisé :

- La première partie d'une formation à la supervision d'orientation systémique sur 12 journées ;
- Une formation à la thérapie de couple sur 10 journées ;
- 5 séminaires de deux journées et 2 séminaires d'une journée sur des thématiques en lien avec la famille.
- 3 séminaires de 3 journées de travail sur l'histoire familiale des participants.
- 1 journée de colloque, sur le thème « La peur Saison 2, quand la peur s'invite en psychothérapie ».

Programme 2025

Le programme de l'IECF s'adresse à une vaste palette de professionnels des milieux médicaux, paramédicaux, thérapeutiques et socio-éducatifs. Ont participé aux offres de l'IECF en 2025 les professions suivantes :

- Médecin généraliste
- Pédiatre
- Psychiatre, pédopsychiatre, sexologue
- Psychologue-psychothérapeute
- Thérapeute de famille
- Conseiller conjugal
- Médiateur familial, social
- Avocat, juriste, greffière
- Sage-femme
- Diététicien
- Logopédiste
- Psychomotricienne
- Art-thérapeute
- Assistant social
- Conseiller social
- Éducateur, éducateur spécialisé, éducateur du jeune enfant
- Infirmier en santé mentale, infirmier en santé publique
- Intervenant social
- Conseiller en orientation professionnelle
- Enseignant, formateur, coordinateur scolaire
- Architecte
- Correspondant de nuit
- Géographe culturel

Cette pluridisciplinarité constitue un point fort de chaque séminaire. Elle permet une vue élargie des situations et favorise une meilleure compréhension mutuelle, des échanges très riches entre les participants, ainsi que la création de réseaux interprofessionnels.

La supervision et l'encadrement

La supervision pratiquée par l'IECF est un processus qui non seulement participe au développement des compétences professionnelles de la personne supervisée, mais également l'aide à acquérir la maturité nécessaire pour l'exercice de sa profession.

En 2025, des psychiatres, psychologues, conseillers en orientation, travailleurs sociaux, thérapeutes, médiateurs et stagiaires ont bénéficié de supervisions individuelles ou de groupes données par les collaborateurs de l'OPCCF dans le cadre de l'IECF. Ces supervisions ont porté sur la dynamique d'équipe, la redéfinition des objectifs de travail ou des buts de l'institution, le travail thérapeutique ou l'intervention socio-éducative avec des individus, des couples ou des familles.

Les collaborateurs de l'IECF ont également donné des supervisions d'équipe dans les institutions suivantes :

- SEASP (2 groupes)
- OFPC / CAP Formation (3 groupes)
- Fondation Phénix

Plateforme Systémique Genevoise

La Plateforme Systémique Genevoise (PSGe) a obtenu, avec le soutien de la Fédération Suisse des Psychologues en tant qu'organisation responsable, une nouvelle accréditation en novembre 2025 de l'Office Fédéral de la Santé Publique.

Créée en 2015, la PSGe, qui regroupe trois instituts de formation genevois, la FARP, l'Institut de la Famille et l'IECF, a pour but de former des psychothérapeutes de famille, en répondant aux nouvelles exigences fédérales d'accréditation de formation postgrade à la psychothérapie des psychologues. Cette formation, qui dure 5 années, est principalement destinée à la formation des psychologues. En 2025, trois volées de 24 étudiants ont été en cours, soit un total de 72 étudiants. 564 heures d'enseignement ont été données en 2025, comprenant des enseignements théoriques, des supervisions en groupes de 6 étudiants et de l'expérience thérapeutique en groupes de 12 étudiants. Depuis septembre 2024, les étudiants du second cycle de la PSGe bénéficient d'une supervision directe, c'est-à-dire qu'ils reçoivent des familles et des couples à l'OPCCF et sont supervisés en direct avec un dispositif de vitre sans tain. Benoît Reverdin, directeur de l'OPCCF, est président du Comité directeur de ce cursus de formation et l'OPCCF assure le secrétariat de la PSGe.

Les interventions extérieures

En dehors de l'IECF et de la PSGe, des membres de l'OPCCF ont donné des formations, séminaires, cours et conférences dans des cadres universitaires et associatifs.

En 2025, Stephan Auerbach a donné des formations à la Haute école spécialisée de Berne, Ida Koppen est intervenue dans le cadre du CAS en médiation de l'Université de Genève, Benoît Reverdin a donné en tant que chargé d'enseignement un séminaire « Questions approfondies en relations interpersonnelles » de Master 2 à la FPSE de l'Université de Genève, il est également intervenu dans le cadre des CAS et DAS en Conjugalités et Parentalités du CEFOC.

Troisième axe : La recherche

L'OPCCF collabore avec l'Université de Genève pour l'encadrement de travaux de recherche des étudiants de Master en psychologie clinique.

Encadrement du travail de Master d'étudiants de la FPSE de l'Université de Genève

Depuis 2022, l'OPCCF donne l'opportunité à 2 étudiants par année de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation d'effectuer la partie d'observation de leur travail de Master en psychologie clinique sur « l'apport de la réflexivité en thérapie » à l'OPCCF.

Les représentations

Une partie de nos activités consiste à entretenir des liens étroits avec les institutions dont dépend l'OPCCF, à s'investir dans des comités, commissions ou groupes de travail qui ont un rapport avec notre pratique et à promouvoir la prise en compte des problématiques de couple et de famille. Dans ce cadre, nos principaux interlocuteurs sont :

- l'Église protestante de Genève ;
- Couple+ (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale) ;
- l'État de Genève ;
- diverses associations ;
- les médias.

Les représentations permettent également de collaborer et d'échanger avec les différents acteurs, politiques, sociaux, étatiques et privés, laïcs et ecclésiastiques, soucieux de répondre au mieux aux besoins des individus, des couples et des familles.

Église protestante de Genève

Créé par l'Église protestante de Genève (EPG), l'OPCCF fait partie des ministères cantonaux de cette église. Notre consultation témoigne de l'engagement de l'Église au service des couples et des familles confrontés à des problèmes relationnels.

Couple+ (Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale)

L'OPCCF est membre de Couple + qui est la fédération qui regroupe les différents services de consultation situés en Suisse romande et au Tessin ainsi que les services francophones du canton de Berne, soit 9 services.

Benoît Reverdin est membre du comité pédagogique des CAS et DAS en conseil conjugal à la thérapie de couple coorganisés par Couple + et VisionS formation continue de la HES de Genève.

Commission cantonale de la famille

Le Conseil d'État a nommé une Commission cantonale de la famille, opérationnelle depuis janvier 2000. C'est un organe officiel ayant pour objectif de questionner diverses instances, en particulier les pouvoirs publics, et de faire des propositions concrètes en faveur des familles et en matière de politique familiale. Elle est composée de représentants de l'administration cantonale, de l'Association des communes genevoises, de représentants d'associations privées et d'experts. Benoît Reverdin y siège en qualité d'expert.

Autres représentations

L'OPCCF est représenté au comité de la **LAVI** par Nathalie Picco, adjointe à la direction. Constitué en 1993 à la suite d'un important travail de réflexion autour de la nouvelle loi d'aide aux victimes d'infractions (dite LAVI), ce service à la communauté genevoise répond à des demandes en constante croissance.

L'OPCCF est membre du **Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS)**. Ce collectif, créé en mai 2012, regroupe plus d'une quarantaine d'associations genevoises actives dans différents domaines de l'action sociale. En 2025, l'OPCCF a été représenté au CAPAS par Ivaine Droz, adjointe à la direction.

Ivaine Droz travaille par ailleurs comme médecin associé aux **HUG** en oncologie pédiatrique pour venir en soutien aux familles ayant un enfant touché par le cancer. Cela lui donne une sensibilité particulière à ce genre de problématiques.

L'OPCCF participe avec As'trame, Couple et Famille, le Planning familial HUG, le CSP, l'École des parents, la Maison genevoise des médiations et F-information au collectif « **Enfants et séparation** ».

L'OPCCF est membre de la Fédération genevoise Médiations (FGeM).

Stephan Auerbach, médiateur familial à l'OPCCF est, par ailleurs, le secrétaire général de l'**Association suisse pour la médiation familiale (ASMF)**, qui est la principale fédération professionnelle suisse des médiateurs familiaux reconnus par la Fédération suisse des Associations de Médiation (FSM).

Stephan Auerbach est responsable pédagogique et formateur du **CAS en médiation de l'Université de Genève**.

En 2025, Ivaine Droz et Benoît Reverdin ont animés des « Rendez-vous des parents » à **022 Familles** destinés à des parents d'adolescents. Ces séances de groupe abordent dans questions particulièrement sensibles dans cette tranche d'âge comme les transformations physiques et psychiques propre à l'adolescence, l'utilisation des réseaux sociaux, l'usage de drogues, l'orientation scolaire et professionnelle.

Les collaborations avec l'Église protestante de Genève

L'OPCCF est un ministère cantonal de l'Église Protestante de Genève (EPG). A ce titre, il a pour mandat de proposer des accompagnements thérapeutiques et des médiations destinés aux couples et aux familles du canton de Genève et de mettre ses compétences au profit de toute l'Église.

L'EPG finance le poste de direction et un demi-poste de psychothérapeute de famille de l'OPCCF. Nous tenons à remercier chaleureusement l'EPG pour son fidèle soutien aux activités de l'OPCCF.

L'OPCCF est représenté au Consistoire de l'EPG par son directeur Monsieur Benoît Reverdin (délégué) et par Monsieur Helmut Buss (suppléant).

L'équipe des collaborateurs

Au 31 décembre 2025, l'équipe des collaborateurs comprenait 13 personnes pour 6.5 postes équivalent plein temps (EPT), dont certains cumulent différentes fonctions. Il s'agit de 6 thérapeutes de couple et famille (3.1 EPT), 1 conseillère conjugale en formation (0.15 EPT), 3 médiateurs (1.2 EPT), 1 médiatrice (0,3) en formation, 1 directeur OPCCF (0.25 EPT), 2 adjointes à la direction (0.3 EPT), 2 secrétaires de l'OPCCF et IECF (1.2 EPT).

Arrivées

Madame Carole Aeschbach, licenciée en psychologie, au bénéfice d'un CAS en médiation et ayant eu une longue expérience en marketing d'entreprise, a été engagée en mai 2025 en tant que médiatrice en formation afin de pratiquer la médiation en co-intervention. Au terme de ce contrat de formation durant lequel ses compétences de médiatrice ont été très appréciées, elle a été engagée comme médiatrice familiale à partir de janvier 2026. Nous sommes très heureux de l'accueillir au sein de notre équipe.

Départs

Madame Ida Koppen, juriste et médiatrice familiale depuis septembre 2010 à l'OPCCF, nous a quitté fin décembre 2025. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour la qualité de son travail auprès des couples qu'elle a médiés ainsi que pour son engagement sans faille pour notre association. Elle a notamment fait partie de l'équipe de direction, a représenté l'OPCCF au sein d'Avenir Familles, dont elle a été Présidente, et a participé à la diffusion de la pratique de la médiation familiale au travers de ses enseignements. Nous lui souhaitons plein succès pour la poursuite de son activité professionnelle en privé.

Supervisions

En 2025 nous avons bénéficié de 2 supervisions d'équipe au rythme de deux séances par mois. Le docteur Francis Ritz ainsi que Madame Sandra Rusconi Serpa ont assuré les supervisions de thérapie de famille. Les situations de thérapie de couple ont été supervisées par Monsieur Philippe Beytrison. Par ailleurs, les membres de l'équipe bénéficient d'une supervision individuelle pour leur travail auprès des couples et des familles.

Colloques

Le colloque réunit tous les membres de l'équipe. La participation au colloque fait partie du cahier des charges des collaborateurs. Lieu d'échanges, il favorise l'identité et la cohésion de l'équipe. C'est dans ce cadre que sont traitées les questions professionnelles et de dynamique de groupe et que sont formulées les suggestions concernant les grandes orientations de l'institution qui seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

Formations continues

En 2025, les membres de l'équipe ont suivi au total 69 journées de formation continue en conseil conjugal, thérapie de couple, thérapie familiale et médiation.

Le Conseil

Le Conseil définit la politique générale de l'OPCCF et supervise sa gestion. Il est en charge de l'engagement des collaborateurs, s'occupe de l'organisation des Assemblées générales et des séances du Conseil. Il représente l'OPCCF auprès des tiers.

En 2025, Helmut Buss a été élu membre du Conseil de l'OPCCF. Le Conseil est heureux de pouvoir compter sur sa longue expérience au sein des Organisations internationales et celle de conciliateur au Conseil de l'Europe. Il a par ailleurs intégré le bureau et en est devenu le secrétaire.

Fin 2025, le Conseil comptait 10 membres, dont 2 représentants de l'Équipe. Il s'est réuni à l'occasion de l'Assemblée Générale. Des membres du Conseil ont participé aux réunions des groupes de travail.

Le Conseil de l'OPCCF est l'organe qui assume les décisions stratégiques de l'association. Les groupes de travail, constitués de membres de l'équipe et de membres du Conseil, étudient des dossiers tels que la recherche de fonds, le développement de nouvelles prestations, les liens avec l'EPG ou la communication et l'image de l'OPCCF. Ces groupes de travail rapportent leurs propositions au Conseil qui prend les décisions.

Dans cette organisation, le Bureau est considéré comme un groupe de travail en soi. Il se réunit à la demande et en fonction des besoins de l'association ou de la direction. En 2025, le Bureau s'est réuni 9 fois.

Les membres du Conseil, et ceux du Bureau en particulier, jouent un rôle considérable dans l'accompagnement et la supervision de la gestion de l'OPCCF. D'origines professionnelles variées, ils apportent des visions précieuses à la direction et à l'équipe de l'OPCCF avec lesquelles ils travaillent dans un esprit d'étroite collaboration. Les orientations de l'OPCCF et les décisions stratégiques sont prises dans un esprit de concertation.

Les finances

Malgré l'important besoin de financements externes à trouver chaque année, l'exercice 2025 a clôturé avec un léger bénéfice de 557 CHF.

Quatre sources principales de financement assurent le fonctionnement de l'OPCCF, qui pour 2025 se répartissent ainsi :

1. 784'553 CHF (58%) issus des activités propres provenant principalement des revenus de consultation et du résultat de l'IECF et de la PSGe ;
2. 211'189 CHF (16%) ont été assurés par l'EPG sous forme de salaires et d'une subvention destinée au travail de direction de l'OPCCF ;
3. 178'436 CHF (13%) de subvention par le Département de la solidarité et de l'emploi du Canton de Genève ;
4. 174'469 CHF (13%) de dons privés et de communes et paroisses.

Les autres revenus ainsi que les cotisations des membres pour un total de 1'125 CHF complètent les quatre sources principales de financement. Le total des revenus se montent à 1 349'671 CHF.

Les dépenses sont constituées des charges de personnel, d'exploitation et des activités de l'IECF (1'230'085 CHF), de la TVA (24'462 CHF) , ainsi que de la variation du fonds social de 94'567 CHF.

Rapport du trésorier

Rapport du trésorier à l'assemblée générale du 20 avril 2026

Mesdames, Messieurs, chers Membres

L'année 2025 s'est terminée sur un bénéfice après répartition de 887 CHF. Comme convenu dans le contrat de prestation, ce bénéfice est réparti entre l'Etat (15%) et l'Office (85%).

Les produits augmentent sensiblement à 1'349'671 CHF (+14%) grâce à la progression aussi bien des dons que des revenus propres. Les revenus propres de consultation et de l'IECF représentent 58%, les dons 13% et les subventions 29% des revenus totaux. La hausse des revenus de consultation de 14% suit la tendance observée ces dernières années et est très réjouissante.

Les charges augmentent quant à elles de 6% à 1'254'547 CHF, et ce principalement en raison de l'alignement des salaires aux grilles de l'Etat de Genève. Le résultat net de l'IECF est en hausse à 61'171 CHF.

L'augmentation des revenus a été plus forte que celle des charges et a permis une hausse du résultat avant fonds affecté à 95'124 CHF, une belle inversion de tendance par rapport à une légère perte de 4'234 CHF en 2024. Cette bonne performance permet d'alimenter le fonds social affecté et d'augmenter les liquidités disponibles, ce qui est très réjouissant et nous permet de voir l'avenir avec une certaine sérénité.

Afin de réaliser un exercice 2026 équilibré, le budget provisoire devrait prévoir un besoin de financement par des dons de CHF 150'000. Les produits sont en baisse de 5% à 1'250'000 CHF en raison d'une budgétisation des revenus de consultations prenant en compte une diminution des consultations ainsi qu'une budgétisation prudente des dons. Les charges sont quant à elles en augmentation de 2% à 1'280'000. Au regard des enjeux en matière de modèle de facturation des prestations et des investissements requis, une version finale du budget sera validée courant mai 2026.

Pour terminer, un grand BRAVO aux collaborateurs de l'OPCCF pour leur engagement sans faille qui a permis de poursuivre la croissance réjouissante des revenus des consultations. Je remercie également notre fiduciaire et notre nouvel auditeur FIDEV pour leur travail de qualité.

Les remerciements vont bien entendu aussi à nos généreux donateurs, à l'Etat de Genève et à l'Eglise Protestante de Genève car, sans eux, l'OPCCF ne pourrait avoir des comptes équilibrés.

Christian Morel

Rapport de l'organe de révision

FIDEV AUDIT

FIDEV SA
Rue des Vollandes 40
CH-1207 Genève

Téléphone : 022 707 82 60
www.fidev.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée Générale de

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales (OPCCF)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales (OPCCF) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (en particulier RPC 21), incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application de la norme RPC 21.

Genève, le 15 avril 2026

FIDEV SA



Bertrand Depierre
Expert-réviseur agréé



Benjamin Chignol

Annexes :

- Comptes annuels (bilan au total de CHF 702'344.67, compte de résultat et annexe)

N° d'agrément ASR : 505281

Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2025

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

(en francs suisses)

ACTIFS

	<u>31.12.25</u>	<u>31.12.24</u>	<u>Notes</u>
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités	560 111,90	425 333,02	3
Comptes de régularisation actifs	<u>97 326,77</u>	<u>113 310,47</u>	4
Total de l'actif circulant	<u>657 438,67</u>	<u>538 643,49</u>	
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations financières	<u>44 906,00</u>	<u>42 407,00</u>	6
Total de l'actif immobilisé	<u>44 906,00</u>	<u>42 407,00</u>	
	<u><u>702 344,67</u></u>	<u><u>581 050,49</u></u>	

PASSIFS

CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME

Subvention non dépensée à restituer à l'échéance du contrat de prestation	-	330,05	7
Comptes de régularisation passifs	<u>172 182,64</u>	<u>148 511,53</u>	8
Total des capitaux étrangers à court terme	<u>172 182,64</u>	<u>148 841,58</u>	

CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME

Dettes financières	<u>11 000,00</u>	<u>11 000,00</u>	9
Total des capitaux étrangers à long terme	<u>11 000,00</u>	<u>11 000,00</u>	

CAPITAL DES FONDS AFFECTES

Fonds affecté immobilisations corporelles	-	-	10
Fonds social affecté	<u>453 994,12</u>	<u>359 427,12</u>	10
Total du capital des fonds affectés	<u>453 994,12</u>	<u>359 427,12</u>	

FONDS PROPRES

Réserve de réévaluation	43 806,00	41 307,00	6
Fortune de l'association	20 474,79	18 703,47	
Part du résultat à conserver	-	1 771,32	7
Bénéfice de l'exercice	<u>887,12</u>	<u>-</u>	
	<u>65 167,91</u>	<u>61 781,79</u>	
	<u><u>702 344,67</u></u>	<u><u>581 050,49</u></u>	

Office Protestant de Consultations Conjugales et Familiales

COMPTE D'EXPLOITATION

POUR L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

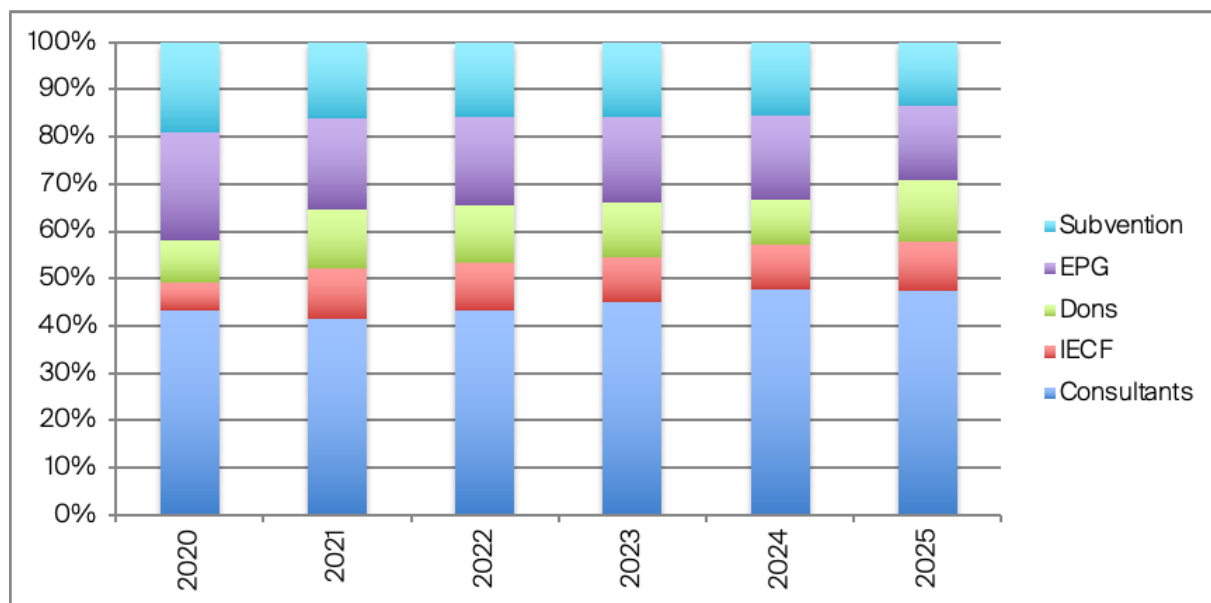
(avec chiffres comparatifs pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024)

(en francs suisses)

	<u>2025</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>2024</u>	<u>Notes</u>
PRODUITS				
SUBVENTIONS				
Subvention Etat de Genève	178 436.00	178 000.00	178 436.00	
Eglise Protestante de Genève - Subvention monétaire	114 410.00	114 000.00	111 274.00	
Eglise Protestante de Genève - Prise en charge salaires	96 778.60	97 000.00	97 356.05	11
	<u>389 624.60</u>	<u>389 000.00</u>	<u>387 066.05</u>	
DONS AFFECTES				
Entreprises et fondations	119 000.00	60 000.00	69 989.00	
Dons privés	28 540.00	20 000.00	19 740.00	
	<u>147 540.00</u>	<u>80 000.00</u>	<u>89 729.00</u>	
DONS & COTISATIONS NON AFFECTES				
Communes & Paroisses	26 929.04	18 000.00	19 280.00	12
Cotisations des membres	980.00	1 000.00	980.00	
	<u>27 909.04</u>	<u>19 000.00</u>	<u>20 260.00</u>	
REVENUS PROPRES				
Revenus des consultations	633 522.88	590 000.00	554 934.82	
Recettes IECF	137 879.66	100 000.00	110 901.98	13
Prestations fournies à la PSGE	13 050.00	12 000.00	16 302.50	
	<u>784 452.54</u>	<u>702 000.00</u>	<u>682 139.30</u>	
AUTRES PRODUITS				
Autres produits	145.24	-	667.25	
	<u>145.24</u>	<u>-</u>	<u>667.25</u>	
TOTAL DES PRODUITS	<u>1 349 671.42</u>	<u>1 190 000.00</u>	<u>1 179 861.60</u>	
CHARGES				
Charges de personnel	1 076 427.74	1 048 000.00	985 118.29	14
Dotation à provision risque Caisse pension EPG	-	-	39 100.00	8
Charges d'exploitation	77 949.79	63 000.00	68 843.44	15
Charges IECF	75 708.33	60 000.00	65 737.27	13
TVA forfaitaire (6.2% en 2024, 5.9% en 2023)	24 461.49	21 000.00	20 698.50	
Amortissements	-	-	4 599.00	5
TOTAL DES CHARGES	<u>1 254 547.35</u>	<u>1 192 000.00</u>	<u>1 184 096.50</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTES	<u>95 124.07</u>	<u>(2 000.00)</u>	<u>(4 234.90)</u>	
Utilisation des fonds affectés	52 973.00	-	94 102.94	10
Dotation à des fonds affectés	(147 540.00)	-	(89 729.00)	10
RESULTAT DES FONDS AFFECTES	<u>(94 567.00)</u>	<u>-</u>	<u>4 373.94</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT REPARTITION	<u>557.07</u>	<u>(2 000.00)</u>	<u>139.04</u>	
Subvention non dépensée à restituer à l'Etat de Genève	(330.05)		21.03	
Part du résultat à conserver	-		118.01	
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION	<u>887.12</u>		<u>-</u>	

Recettes de l'OPCCF en 2025

Le tableau ci-dessous compare les chiffres de 2025 aux années précédentes et permet de visualiser le niveau d'autofinancement (consultants + IECF) qui est de 58 % pour 2025, soit une constante progression sur les 5 dernières années.



Remerciements

Le Conseil souhaite remercier tous ceux qui ont contribué aux résultats positifs de l'année 2025 :

- L'équipe des collaborateurs, menée avec enthousiasme et professionnalisme par Benoît Reverdin, directeur, Ivaine Droz, Nathalie Picco, adjointes à la direction et Stephan Auerbach responsable de la recherche de fonds.
- Les membres du Bureau et du Conseil qui ont apporté toutes leurs compétences au service du bon fonctionnement de notre association.
- Le comité scientifique de l'IECF et tous les intervenants contribuant au succès de cet institut de formation.
- L'Église protestante de Genève qui est un soutien fidèle de la mission de l'OPCCF.
- L'État de Genève qui subventionne l'OPCCF et s'est montré un partenaire compréhensif.
- Les membres bénévoles du Conseil qui accompagnent l'OPCCF dans ses décisions et sa gestion.
- Les Communes de Bardonnex, Chêne-Bourg, Choulex, Collonges-Bellerive, Confignon, Genthod, Jussy, Meinier, Meyrin, Plan-les-ouates, Pregny-Chambesey, Troinex, Versoix, Veyrier, la Paroisse protestante de Carouge et la Ville de Carouge pour leurs dons.
- Les donateurs : Fondation Baur, Fondation Butin, Fondation Chrisalynos, Fondation Göhner, Fondation philanthropique Takoha, Fondation genevoise de bienfaisance Valeria Rossi di Montelera.
- Les donateurs privés : Alexis Barbey, Antoine Barde, Marc-André Baschy, Annette Bebox, Frédéric Binder, Damien Bonvallat, Léopold et Martine Borel, Michel Bourrit, Sophie Brolliet, Caroline et Pierre-André Chaix, Florence Chapponnière, Anne-Sophie et Mike Conway, Francine Courvoisier, Lorraine D'Andiran, Dominique et Pierre Yvan De Saint-Pierre, Eric Demierre, Giuseppe Donatiello, Marinette Dürr-Mottu, Marianne Extermann, Guillaume Fatio, Henry et Anne-Marie Fauche, Catherine et Thierry Fauchier Magnan, Firmenich Sophie et Pierre-Yves, Robert-Pascal Fontanet, Claudine et Jean-Jacques Gallay, Françoise et Jean-Daniel Gallay, Pascal Gillieron, Maud Kernisan, Philippe et Arlette Kocher, Brigitte Lacroix, Patricia Legler, Henri Loutan, Louise et Jean-Jacques Martin, Christian Morel, Diane et Alfred Necker-Breitling, Diana et Roger Oltramare, Monique Oltramare, Anne-Marie et Charles Pictet, Catherine et Guillaume Pictet, Marc Pictet, Marie-Thérèse et Ivan Pictet, Roland Pont, Hugues Renard, Claude-Olivier Rochat, Frédéric Rochat, Jean-Charles Roguet, François Rumpf, Jean-Christophe François Sandoz, Geneviève et François Tobler, Cosima et Pierre-Olivier Trabichet-Castan, Flavien Valloggia, Costin Van Berchem, Olivier Vodoz, Pierre Vuille-Dit-Bille, Joëlle et Frédéric Walther, Frédéric Weber, Camille et Benjamin Vial.

Xavier Barde, président

Genève, avril 2026

Conseil, Association et collaborateurs en 2025

Conseil :

- Xavier Barde (président et membre du Bureau)
- Flavien Valloggia (vice-président et membre du Bureau)
- Christian Morel (trésorier et membre du Bureau)
- Helmut Buss (secrétaire du Bureau depuis mai 2025)
- Frédéric Binder
- Françoise Bourrit
- François George
- Olivier Labarthe
- Soledad Mariné (déléguée du personnel)
- Tania Sanchez-Walter (déléguée du personnel)

Membres de l'Association :

- Francine Courvoisier
- Diane Demierre
- Diana Oltramare
- Anne-Marie Pictet
- Catherine Pictet
- Hugues Renaud
- François Rumpf
- Frédéric Weber

Collaborateurs en 2025 :

Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF)

Direction :

- Benoît Reverdin

Adjointes à la Direction :

- Ivaine Droz
- Nathalie Picco

Responsable de la recherche de fonds :

- Stephan Auerbach

Consultation conjugale et familiale :

- Ivaine Droz-dit-Busset
- Raphaëlle Blachère
- Sandra Huri (*jusqu'au 25 juin 2025*)
- Soledad Mariné
- Kilina Mateu (*depuis octobre 2025*)

- Nathalie Picco
- Stella Punzo
- Benoît Reverdin
- Marylène Vital

Médiation familiale :

- Carole Aeschbach (*depuis mai 2025*)
- Stephan Auerbach
- Ida Koppen
- Tania Sanchez Walter

Secrétariat :

- Caroline Mercanton
- Regina Villette

Institut d'études du couple et de la famille (IECF)

Responsable :

- Ivaine Droz

Secrétaire :

- Caroline Mercanton

Commission scientifique :

- Stephan Auerbach
- Ivaine Droz-dit-Busset
- Soledad Mariné
- Caroline Mercanton
- Benoît Reverdin
- Sandra Rusconi Serpa

Contacts

Office protestant de consultations conjugales et familiales :

www.opccf.ch

Rue de la Madeleine, 10 - 1204 Genève

Tél : 022 311 82 11

E-mail : info@opccf.ch

N° IBAN : CH12 0900 0000 1201 8613 1 - Postfinance

Institut d'études du couple et de la famille (IECF) :

www.iecf.ch

Rue de la Madeleine, 10 - 1204 Genève

Tél : 022 311 82 11

E-mail : info@iecf.ch

N° IBAN CH72 0900 0000 1201 1113 7 - Postfinance



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POSI TENE BRAS .UX